

Conférence

sur la Vie des métiers (Paris)

Conférence organisée par la
FONDATION JEAN BOETS ASBL

LIEGE LE 21 AVRIL 1999

Auditoire de l'Ecole Polytechnique de SERAING





**La FONDATION JEAN BOETS
est en deuil
Hommage à son trésorier
Eugène DUVIVIER**

Le jeudi 5 août 1999, Eugène DUVIVIER nous quittait - malgré sa volonté à surmonter la maladie qui le minait.

Eugène, né le 6 mars 1927, entrait dans la «grande école technique de Seraing» en 1938. Il obtint un premier diplôme en juillet 1942 délivré par l'institut qu'on appelait alors l'ECOLE TECHNIQUE PROVINCIALE de SERAING (E.T.P.S.). C'était l'époque où les 4èmes degrés de l'enseignement primaire étaient progressivement remplacés par des écoles techniques et professionnelles. Rappelons que l'E.T.P.S. a été inaugurée le 15 septembre 1930.

Heureux temps où les jeunes diplômés trouvaient du travail dès leur sortie ; ce fut le cas d'Eugène, embauché le 3 août 1942 par la S.A. RASKIN en tant que tourneur.

Le 1er juin 1945, il entra à la F.N. comme dessinateur.

Le 1er janvier 1951, il fut désigné en tant que moniteur à l'E.T.P.S., il venait de trouver sa voie : sa carrière d'enseignant commençait.

Promu professeur de pratique professionnelle du travail des métaux le 1er septembre 1957, il devint rapidement un agent apprécié par ses collègues et respecté par ses élèves.

Parallèlement au développement de sa carrière d'enseignant, il poursuivit des études complémentaires. C'est ainsi qu'il obtint le diplôme de la section MECANIQUE de l'ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE de SERAING en octobre 1951.

Plus tard, il se passionna pour les problèmes posés par l'humanisation du travail. La PROVINCE de LIEGE créa l'ECOLE SUPERIEURE d'ERGOLOGIE. Eugène fut parmi les premiers à suivre les cours de

cette nouvelle institution. Il en fut diplômé en décembre 1965.

Nommé chef d'atelier le 21 février 1972, chef de travaux d'atelier le 1er septembre 1981, il fut enfin appelé aux hautes fonctions de sous-directeur de l'ECOLE POLYTECHNIQUE DE SFRADING le 1er décembre 1987. Toujours disponible pour servir la promotion de l'enseignement technique, il fit partie des différentes A.S.B.L. qui se créèrent à cette fin.

Dès que la FONDATION JEAN BOETS fut mise en place, il accepta le mandat de trésorier, qu'il assurera avec une intégrité sans faille.

Bien que retraité depuis le 1er juin 1990, il continua à veiller jalousement sur l'état des finances de la FONDATION.

Eugène affirmait que ce qui devait être fait méritait d'être bien fait. Toutes les tâches relevant de ses prérogatives étaient effectuées avec le plus grand soin. Animateur du bureau exécutif, il savait formuler des suggestions utiles, énoncer des propositions intéressantes; mais il savait aussi détendre une atmosphère en racontant une histoire légère.

Eugène se montrait parfois bourru, mais c'était pour mieux cacher sa gentillesse. Ami de tous les jours, nous regretterons longtemps ta forte carrure, ton pas tranquille, ton rire sonore.

Eugène, adieu !

A Simone, ta compagne, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Chère Simone, nous nous tenons à ta disposition. Si tu as besoin de nous, appelle-nous. Puisse notre sollicitude alléger ta souffrance.

Philibert CAYET

Jean BOETS

Président
de la Fondation Jean Boets

Directeur général honoraire
de l'Enseignement de la
Province de Liège

CONFERENCE
sur la CITE DES METIERS
(Paris)

**De la Cité des Métiers
parisienne
à une Cité des Métiers du
Pays de Liège**



Conférence organisée
par la FONDATION JEAN BOETS ASBL

Seraing, le mercredi 21 avril 1999

École polytechnique de Seraing
Enseignement de la Province de Liège

« La société évolue et se transforme.

Comment éviter que cette situation ne génère des inadéquations, des errances et des déqualifications ?

S'attacher à la meilleure adéquation entre formation initiale et emploi ne suffit pas : il faut donner à chacun l'envie et les moyens d'être l'acteur, voire même l'auteur, de sa vie professionnelle. Mettre ce champ de liberté potentielle au service du libre arbitre. »

Olivier Las Vergnas,
Chef de Département de la Cité des Métiers,
Délégué à l'Insertion, à la Formation et aux
Activités professionnelles
à la Cité des Sciences et de l'Industrie



De gauche à droite :

Mme Sandra SORNIN, Chargée d'Études à la Cité des Métiers, M. André GILLES, Député permanent chargé de l'Enseignement et de la Formation, Mme Irène LEPERLIER, Directrice d'Agence à la Cité des Métiers, Mme Jacqueline CHIGNIER, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Media Com, Psychologue-Conseillère d'Orientation à la Cité des Métiers.



Vue générale des participants

Au premier rang, de gauche à droite :

M. Maurice LECERF, Directeur général adjoint de l'Enseignement de la Province de Liège, Mme Irène HODY, Chargée de Mission à la Direction Générale de l'EPL, MM. Stéphane MIGNON, Jean LOOSVELDT, Roland BAMPS, Inspecteurs de l'EPL, M. Ivan FAGNANI, Directeur général de l'EPL, M. André GILLES, Député permanent, M. Antoine ROOSEN, Professeur honoraire de l'Université de Liège.

SOMMAIRE

Allocution d'accueil	13
par M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets	
Discours d'ouverture	17
par M. André GILLES, Député permanent chargé de l'Enseignement et de la Formation	
La Cité des Métiers : un système intégré de conseils et de ressources sur la vie professionnelle	23
par Mme Sandra SORNIN, Chargée d'Etudes à la Cité des Métiers	
L'historique de la Cité des Métiers	33
par Mme Irène LEPELIER, Directrice d'Agence à la Cité des Métiers	
L'orientation en France et à la Cité des Métiers	37
par Mme Jacqueline CHIGNIER, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Media Com, Psychologue-Consillère d'Orientation à la Cité des Métiers	
Débats	45
animés par M. Antoine ROOSEN, Professeur honoraire de l'Université de Liège	
De la Cité des Métiers parisienne aux Cités des Métiers	65
Une Cité des Métiers du Pays de Liège	69
Deux scénarii pour le futur	71
par Mme Danielle DREVET, Responsable de l'Essaimage de la Cité des Métiers	

ALLOCUTION D'ACCUEIL

par M. Philibert CAYET,

Président de la Fondation Jean Boets

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

En ma qualité de Président de la Fondation Jean Boets, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue.



Il y a sept ans déjà, inquiets de la désaffection des jeunes vis-à-vis de l'enseignement technique, des responsables et des diplômés de cet enseignement ont constitué une asbl, dénommée *Fondation Jean Boets*, chargée de valoriser l'image de marque de l'enseignement technique et professionnel.

Pour réaliser cette mission, la Fondation Jean Boets a multiplié les contacts avec les milieux économiques. En totale synergie avec ceux-ci, elle cherche à démontrer à quel point cet enseignement est indispensable au développement de notre région.

Elle a organisé près de vingt panels réunissant divers représentants des entreprises, des milieux politiques et enseignants, abordant différents thèmes, notamment la mécanique, l'électronique, l'alternance, la santé, les télécommunications. En 1997, elle a organisé un colloque présidé par M. Riccardo PETRELLA, Professeur

à l'UCL et Président du Groupe de Lisbonne, sur le thème " *Société, Formation et Emploi* ".

L'emploi n'est-il pas, en finalité, également la raison d'être de la conférence d'aujourd'hui ?

Bien plus qu'une source de revenus, l'emploi est souvent la mesure fondamentale de la valeur personnelle.

Si Monsieur William MILLER déclarait " *C'est la société qui n'offre pas assez de débouchés* ", il ajoutait " *Mais l'école serait coupable de mal préparer aux emplois qui existent ou de préparer à des emplois qui n'existent plus.* "

Alors, Orientation ! Orientation aux études, Orientation à la formation, Orientation à l'information, Orientation aux métiers !

Aux journalistes français bien connus, Messieurs CAVADA et LEYMERGIE, qui s'inquiétaient pour les jeunes confrontés au problème de leur orientation, le Président français Jacques CHIRAC répondait " *L'orientation est pour le moment le parent pauvre dans notre système d'enseignement, il faut la développer. L'orientation, cela ne peut pas être que des prospectus. C'est un contact humain. A la Cité des Métiers de Paris, nous avons un modèle qui fonctionne bien. Alors, je suis partisan de développer considérablement ce modèle un peu partout.* "

Le problème de l'orientation n'est-il pas le même chez nous ? Les médias signalent des emplois sans titulaire: par milliers en Wallonie, en Flandre et dans les pays qui nous entourent.

Le professeur de l'UCL Monsieur François BORREUX déclare " *Pendant que des cohortes de diplômés en sciences humaines se débattent*

dans de désespérantes démarches pour dénicher un emploi en rapport avec leurs compétences, les industries wallonnes pleurent le manque de scientifiques disponibles. "

Pourquoi tant d'offres d'emplois non satisfaites ? Elles existent dans de nombreux secteurs, avec une pénurie aiguë dans l'industrie du bois, la construction détenant toujours le record des postes à pourvoir. Et, au moment où Fabrimétal signale un besoin urgent en ingénieurs, en outilleurs et en soudeurs, quelle est l'entreprise qui ne cherche pas des informaticiens ?

Les entreprises insistent encore et toujours sur l'urgence de faire coïncider l'offre à la demande du marché de l'emploi. Elles proposent une revalorisation de la formation technique et souhaitent un effort de sensibilisation à destination des jeunes, en faveur d'un choix d'études mieux adapté aux demandes du marché. D'où, une fois encore, l'importance de l'orientation, de l'information et de la formation.

En France, le Ministère de l'Emploi et du Travail et le Ministère de l'Education Nationale ont voulu unir leurs efforts pour donner à la société, aux jeunes et moins jeunes, dans un concept nouveau, un outil performant dans l'orientation des études, des formations vers les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Madame Jacqueline CHIGNIER, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Media Com, Psychologue-Conseillère d'Orientation à la Cité des Métiers, Madame Irène LEPELIER, Directrice d'Agence à la Cité des Métiers, Madame Sandra SORNIN, Chargée d'Etudes à la Cité des Métiers, se feront un plaisir de vous présenter le concept de la Cité des Métiers et de répondre à vos questions lors du débat animé par Monsieur Antoine ROOSEN, Professeur honoraire de

l'Université de Liège.

Mais avant, je voudrais donner la parole à Monsieur le Député permanent André GILLES, qui nous a beaucoup soutenu et encouragé dans l'organisation de la présente conférence.

DISCOURS D'OUVERTURE

par M. André GILLES,
Député permanent chargé
de l'Enseignement et de la Formation

Choisir un métier en connaissance de cause, choisir sa formation pour atteindre son objectif de vie professionnelle, s'orienter efficacement au plan scolaire, se réorienter pour accéder à la vie active ou la conserver, créer son activité, ne sont certes pas choses aisées ni en Communauté française de Belgique, ni en Région wallonne, ni en Province de Liège.



Pour le citoyen en quête d'informations fiables, complètes et objectives, s'y retrouver dans le dédale des opérateurs institutionnels ou privés relève de l'exploit, voire de la mission impossible.

C'est un paradoxe, alors que nous disposons des outils technologiques pour nous engager résolument dans la société de l'information et de la communication, à l'aube du troisième millénaire.

Choisir un métier

Pour aider le citoyen à choisir un métier, il faut prendre conscience que les formes de travail, dans une société en mutation, ne cessent de se transformer et que chacun, tout au long de sa vie, sera désormais appelé à exercer plusieurs métiers.

Pour l'aider à devenir encore plus acteur de sa vie professionnelle, il est nécessaire de mettre à sa disposition une base de données actualisées susceptible de fournir la documentation indispensable sur le vécu et les pratiques professionnelles.

L'accès à ces informations, qui intéressent, par priorité, les étudiants mais aussi les travailleurs, qu'ils soient occupés ou non, suppose une étroite collaboration avec les opérateurs chargés de l'étude de l'évolution des métiers, avec les opérateurs capables d'illustrer de façon concrète les métiers, avec également les entreprises de pointe.

Une démarche prospective s'impose, car l'évolution technologique actuelle est telle que les métiers de demain nous sont largement inconnus, même si certains se profilent à l'horizon.

Connaître les emplois

Choisir un métier en connaissance de cause s'articule bien entendu sur la problématique de l'emploi.

En matière d'emploi, l'offre, tout comme la demande, ne sont pas toujours bien connues.

Il nous paraît qu'une analyse au niveau local, même menée en étroite collaboration avec des opérateurs spécifiques comme

L'Observatoire de l'Emploi, est nécessaire... mais pas suffisante.

Notre Province regorge d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, notamment dans le domaine des techniques et des technologies nouvelles.

Notre Enseignement provincial n'est pas étranger à ce constat.

Il est tout aussi évident que, dans le cadre de la mobilité des travailleurs, l'intérêt que suscite notre maîtrise de nombreuses qualifications dépasse largement les frontières de notre Province.

Pour connaître les emplois de manière opérationnelle, un système informatisé actualisé en temps réel, relatif à l'ordre et à la demande, s'impose. De nouveau, l'utilisation judicieuse des nouvelles technologies de l'information et de la communication assurera la synthèse des informations contenues dans de nombreuses banques de données aujourd'hui dispersées.

Un réel service aux citoyens pourra alors être assuré localement au moyen de bornes interactives qui autoriseront l'accès à toutes les informations, les informations locales mais également toutes celles capables de mettre en valeur les capacités et les qualifications de chacun.

Un accompagnement vers un emploi

Il ne suffit pas de connaître les emplois pour en trouver un !

Le processus qui conduit à l'emploi est bien complexe pour bon nombre de citoyens et nécessite un réel accompagnement.

Il faut apprendre à maîtriser les techniques de recherche d'emploi, à dresser un bilan préalable de ses compétences, à rédiger un curriculum vitae, à se présenter devant un employeur.

Ces domaines ont beau faire l'objet de la formation initiale, c'est sur le terrain et dans le concret que l'on peut mesurer leur impact.

Bien se connaître soi-même est une chose, mais apprendre à connaître comment les autres vous perçoivent en est une autre.

Un accompagnement dans un espace ressource emploi bien articulé sur la connaissance des métiers et des offres d'emploi permettrait sans nul doute d'atteindre cet objectif.

Trouver un formation

Le parcours du combattant n'est pas terminé, d'ailleurs se termine-t-il un jour ?

En tenant compte du métier choisi et des emplois connus, encore faut-il trouver une formation adaptée à ses besoins.

Pour la formation initiale, nous sommes déjà interpellés par les différentes filières d'enseignement et par les passerelles qui existent entre elles.

Les filières techniques sont mal connues et il n'est pas suffisamment tenu compte d'une différenciation dans les méthodes d'apprentissage.

Les Centres PMS ne disposent pas de l'ensemble des informations utiles sur les métiers et les emplois pour affiner leur rôle de guidance.

En ce qui concerne la formation continue, la problématique est encore plus complexe, compte tenu de la multiplicité des opérateurs de formation.

L'inventaire des formations n'est pas établi.

Les objectifs des formations, bien souvent ou trop souvent, ne sont pas définis.

L'évaluation qualitative des formations n'est que rarement pratiquée et/ou diffusée.

Les moyens sont dispersés et les doubles emplois sont monnaie courante.

Tout le monde aura compris que le besoin d'une base de données complète et actualisée dans le domaine de la formation s'impose avec acuité.

Un réel accompagnement dans un espace formation bien articulé sur la connaissance des métiers et des offres d'emploi permettrait sans nul doute d'atteindre l'objectif d'un bon choix de formation adapté à la personnalité de chacun.

Créer son activité

Enfin, pour être complet, il me faut également signaler que l'intégration des données et des savoir-faire relatifs aux métiers, emplois et formations, constitue un complément essentiel à l'aide à apporter aux personnes qui souhaitent créer leur propre activité.

La Cité des Métiers

Un tel dispositif, qui rencontre les cinq fonctions en interaction dynamique, et que je viens de décrire, existe en France et plus précisément à la Cité des Métiers de Paris.

Je laisserai le soin à nos conférenciers de ce jour de vous en expliquer les modalités de fonctionnement.

Certes, Liège n'est pas Paris !
Cependant, notre Cité ardente constitue un pôle économique, industriel et de services incontournable, y compris pour le TGV.

C'est aussi un lieu où existe la volonté de regrouper les forces vives autour d'un projet commun, dans un esprit constructif, d'autres diront dans un esprit principautaire.

Dans ce contexte, la Province de Liège, la Fondation Jean Boets, Technifutur et le Forem planchent sur l'opportunité de créer une plate-forme pluri-partenariale et multi-sectorielle propre aux caractéristiques de notre région et complémentarément accessible de manière virtuelle, par système télématique, au départ de bornes interactives.

D'avance, je vous remercie pour les débats qui seront menés à l'occasion de cette conférence, débats qui ne manqueront pas de faire l'objet de nos réflexions.

LA CITÉ DES MÉTIERS : un système intégré de conseils et de ressources sur la vie professionnelle

par Mme Sandra SORNIN,

Chargée d'Etudes à la Cité des Métiers

Mme Irène LEPELIER ici présente vous retracera plus complètement l'historique de la Cité des Métiers, car elle fait partie de l'équipe qui est à l'origine de la création de la Cité des Métiers à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Présente dès la genèse du concept, elle travaille à ce projet depuis plus de dix ans.



Ce que je peux déjà vous dire maintenant, c'est que la Cité des Métiers, née physiquement le 31 mars 1993, existe depuis six ans. Fonctionnant comme une plateforme multi-partenaire, elle est un département de la Cité des Sciences et de l'Industrie, qui est un établissement muséologique qui s'occupe de culture scientifique et technique.

Dans le vidéogramme de présentation de la Cité des Métiers précédant mon intervention, vous avez pu découvrir une simulation

d'entretien avec des conseillers de la Cité des Métiers, ainsi que M. Olivier Las Vergnas, Chef de Département de la Cité des Métiers et Délégué à l'Insertion, à la Formation et aux Activités professionnelles à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Quelques corrections doivent être apportées à ce document réalisé il y a maintenant trois ans, et dans lequel quatre pôles d'information et de conseil, sur lesquels repose la Cité des Métiers, vous ont été présentés. Il s'agit des pôles :

- *Trouver un emploi ;*
- *Trouver une formation ;*
- *Choisir son orientation ;*
- *Changer sa vie professionnelle.*

Depuis deux ans et demi a été créé un cinquième pôle, intitulé :

- *Créer son activité.*

La création de ce dernier pôle est le fruit d'un engagement pratiquement militant, alors même qu'aucune demande véritablement importante n'était encore constatée. Mais existait une volonté de proposer aux personnes qui venaient chercher un emploi une solution autre que les solutions classiques du travail salarié.

La Cité des Métiers est donc actuellement organisée en cinq grands pôles, qui représentent en fait les cinq grandes familles de préoccupations identifiées auprès des différents publics, auxquels il convient bien sûr d'ajouter l'espace de documentation.

Quelques chiffres permettent déjà de mieux comprendre le fonctionnement de la Cité des Métiers. La Cité des Métiers, c'est :

- un espace de 600m² ;
- 1300 usagers par jour en moyenne, sachant que nous sommes

ouverts 5 jours par semaine, du mardi au vendredi de 10h00 à 18h00 et le samedi de 12h00 à 18h00, pour un total de 38 heures hebdomadaires ;

- 50 conseillers et animateurs qui travaillent à la Cité des Métiers, représentant à peu près 25 équivalents temps plein. Les conseillers n'assurent donc pas tous une présence permanente à la Cité des Métiers : si certains travaillent à temps plein, d'autres y viennent 1 ou 2 journées par semaine. Mesdames CHIGNIER et LEPELIER vous expliqueront chacune le fonctionnement lié à leur structure respective.

La Cité des Métiers, c'est encore :

- des ressources-papier comptant plus de 4000 ouvrages ;
- des outils multimédias, parmi lesquels on dénombre 40 écrans multimédias, et regroupant des technologies tels que le Minitel, l'Internet, des cd-roms, des logiciels divers, etc ;
- plus de 20 événements repris dans un programme d'activités mensuel, car, en plus d'être un espace d'information et d'accueil, la Cité des Métiers réalise aussi de nombreuses manifestations.

Pour permettre à cet ensemble de fonctionner, sont associés :

- 10 partenaires " conseil ", présents physiquement dans l'espace et qui font donc de l'information et du conseil ;
- 3 partenaires " animation ", puisque la Cité des Métiers a mis en place un certain nombre de dispositifs pour permettre ce qu'on appelle des " produits dérivés ", en dehors de l'information et du conseil classiques ;
- 9 partenaires " documentation " ou " événement ". Les premiers nous aident à enrichir notre documentation papier et nos bases de données ; les seconds sont des partenaires avec qui la Cité des Métiers s'associe régulièrement ou

ponctuellement, pour réaliser des événements de grande ampleur.

S'il fallait définir la Cité des métiers en une phrase, on dirait que : "*La Cité des Métiers est un système intégré de conseils et de ressources sur la vie professionnelle, ouvert en libre accès à tous les publics*". Je vais avec vous m'attarder sur chaque groupe de mots composant cette phrase, car chacun est véritablement très important.

"*Système intégré de conseils et de ressources sur la vie professionnelle*". Cette notion d'intégration sera développée par la suite, que ce soit au niveau de la formation initiale, la formation continue, le travail lui-même, la création d'activités. Retenons pour l'instant que s'il est donc fait plusieurs usages de la Cité des Métiers, cela se réalise de manière intégrée.

"*Ouvert en libre accès*". Les personnes qui fréquentent la Cité des Métiers y viennent gratuitement, sans prendre rendez-vous, anonymement.

"*A tous les publics*". Quels que soient leur âge, leur sexe, leur situation sociale ou géographique, leurs demandes ou attentes, tous les publics peuvent accéder à la Cité des Métiers. Jeunes et moins jeunes, personnes au travail ou à la recherche d'un emploi, la Cité des Métiers est là pour répondre à tous ceux concernés par la vie professionnelle en général.

Revenons au mot "*conseil*", pour signaler que les personnes qui visitent la Cité des Métiers peuvent rencontrer, s'ils le souhaitent, des conseillers.

Prenons un exemple de visite : je viens aujourd'hui à la Cité des Métiers

parce que je recherche un emploi. Je vais bien sûr me diriger vers le pôle *Trouver un emploi* et consulter un conseiller.

Mais je peux aussi consulter le pôle *Trouver une formation*. En effet, après explications avec le conseiller de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) présent sur le premier pôle, je me rends compte que, pour pouvoir accéder à l'emploi qui m'intéresse, il est sans doute nécessaire que je fasse une formation. Je vais donc m'adresser au conseiller du pôle *Formation*, puis identifier quelle est l'information adéquate ou encore l'organisme propre à m'accompagner dans ma démarche de formation continue.

Enfin, je peux également aller sur le pôle *Créer une activité* puisque, en parallèle à mes préoccupations de recherche d'emploi, j'ai une intention, une idée, quelque chose qui germe, concernant, par exemple, la possibilité de devenir mon propre patron - c'est en effet une alternative que je souhaite m'offrir.

Et c'est ainsi que, ce jour-là, je vais pratiquement " faire mon marché " en termes de conseils, mais aussi d'informations.

Très souvent, le conseiller va renvoyer l'utilisateur vers l'importante documentation disponible dans l'espace. Je veux trouver une formation ? La Cité des Métiers dispose de bases de données qui recensent un certain nombre de formations continues pour l'Île de France et même la France entière. Je peux donc techniquement identifier ou repérer les formations existantes, ou encore connaître mes droits à une formation : savoir par exemple si cette formation pourra être prise en charge par mon employeur dans le cas où je travaille déjà, par un autre organisme si je suis demandeur d'emploi, etc.

Parce que toutes ces démarches se font à la fois, ce simple exemple illustre bien la formule " *système intégré* " énoncée plus haut. Le visiteur usager de la Cité des Métiers va rarement s'entretenir avec un seul conseiller et, le plus souvent, il consulte également de la

documentation, tout cela dans la même journée.

Par ailleurs, les personnes qui entendent parler de la Cité des Métiers imaginent souvent, de prime abord, qu'il s'agit d'un guichet unique, sous-entendu un lieu unique, où sont installés côte à côte divers organismes, qui obéissent chacun aux services et missions de leur structure propre.

Si la Cité des Métiers regroupent un grand nombre de partenaires, ceux-ci ne se positionnent pas les uns à côté des autres, et les personnes qui en émanent ne sont pas là pour représenter leur organisme respectif. Lorsqu'un usager visite le pôle *Trouver un emploi*, il ne demande pas à voir un conseiller ANPE et ne saura éventuellement jamais que les personnes qui le renseignent sont des agents ANPE. Idem pour qui souhaite plus particulièrement avoir des informations sur l'orientation scolaire et se rend sur le pôle *Choisir son orientation* : il ne va pas forcément identifier les conseillers présents comme appartenant au CIO Média Com (Centre d'Information et d'orientation) dépendant de l'Education nationale.

Si les deux pôles précités sont mono-partenariaux, les trois pôles restants sont multi-partenariaux : *Trouver une formation*, *Changer sa vie professionnelle*, *Créer son activité*. Dans le cas de ce dernier pôle, outre l'ANPE, la Boutique de Gestion de Paris et le CIME (Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi), sont présentes deux associations spécialisées dans la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'activités. Ces divers partenaires mutualisent leurs compétences, qui s'exercent habituellement dans des champs d'activités connexes mais néanmoins différents, au service de l'utilisateur. A nouveau, celui-ci n'identifiera pas nécessairement la provenance des conseillers rencontrés. Le rôle de conseiller à la Cité des Métiers a donc été construit avec les compétences

complémentaires des uns et des autres. Ce qui explique que la Cité n'est donc pas du tout un guichet unique.

Une autre spécificité importante de la Cité des Métiers tient au fait qu'on y est centré sur les préoccupations du public, dans une volonté de faire de l'usager consommateur un usager acteur.

Conçue sur le principe de l'utilisation en libre accès et en autonomie, la Cité des Métiers ne se substitue donc en rien aux organismes existants que sont l'ANPE, le CIO ou autres, et qui ont chacun leur fonction spécifique. La Cité des Métiers se trouve en quelque sorte en amont d'un système et, à ce titre, a de toute évidence répondu à un manque.

C'est un peu comme si, auparavant, on distinguait les publics d'un côté et les organismes d'accompagnement et d'appui aux individus de l'autre. Au milieu, il n'y avait rien : une personne qui ressentait le besoin de créer son activité n'arrivait pas toujours à identifier l'organisme à même de lui apporter une aide ou un accompagnement. La Cité des Métiers est devenue un maillon essentiel d'une chaîne, en apportant aux individus une information en amont des structures d'accompagnement.

La Cité des Métiers organise donc un premier accueil, en aidant l'individu à faire le point sur sa situation, en lui donnant des informations pour lui permettre d'élaborer son projet - de le construire, de le poursuivre - et en l'orientant.

Souvent, lorsque vous voulez par exemple construire votre propre projet de création d'activités, vous avez bien sûr une idée, parfois une intention, parfois même un projet plus ou moins avancé, mais, à un moment donné, vous êtes bloqué car vous ne savez tout simplement pas où aller. A la Cité des Métiers, en venant sur le pôle *Créer son activité*, vous allez rencontrer un conseiller qui va vous

aider à faire le point sur l'avancement de votre projet et vous dira que, au niveau où vous êtes, il serait intéressant que vous alliez à tel et tel endroit. Et vous repartez en sachant exactement où vous adresser. La Cité des Métiers vous a mis sur les rails, vous a montré le chemin qu'il vous restait à parcourir, en vous renseignant sur les lieux qui peuvent effectivement vous accompagner.

Je crois vous avoir dit l'essentiel, excepté sur la politique d'essaimage de la Cité des Métiers qui a débuté il y a près de trois ans.

Concernant l'essaimage, ce qui va suivre va en fait résumer ce que j'ai déjà exprimé précédemment.

Essaimer le concept, signifie qu'un label Cité des Métiers a été créé, qui doit être respecté par les porteurs de projets de Cités des Métiers. Plus concrètement, ceux-ci sont tenus de respecter une charte et un cahier des charges, construits sur 6 critères :

- la multi-thématique ;
- le multi-usage ;
- le multi-partenariat ;
- le multi-publics ;
- la liberté d'accès et de service ;
- le centrage sur les besoins des publics.

L'exigence multi-thématique implique qu'une Cité des Métiers est tenue de s'occuper de l'ensemble des thèmes et métiers existants, tous secteurs confondus. L'existence de la Cité des Métiers parisienne au sein de la Cité des Sciences et de l'Industrie ne limite aucunement son intervention aux seuls métiers scientifiques ; elle a pour vocation de s'intéresser à l'ensemble des métiers. Il est donc exclu de labelliser une Cité des Métiers thématique - comme nous en avons déjà eu la demande - telle une " Cité du Sport " ou une " Cité du Spectacle ",

centrées sur un secteur particulier.

Le caractère multi-usage de la Cité des Métiers se vit au quotidien. On y vient pour de l'accueil, de l'information, de la documentation, pour participer à des événements, des ateliers, pour des raisons très diverses. Je veux par exemple réaliser un CV, l'optimiser, le formaliser en anglais pour éventuellement postuler en Angleterre... La Cité des Métiers doit vraiment permettre une grande variété d'usages.

Les critères multi-partenariat, multi-publics et liberté d'accès ont déjà été largement évoqués plus haut ; rappelons simplement l'importance des principes d'anonymat et de gratuité pour le public.

Enfin, le critère du centrage sur les besoins des publics implique que c'est l'utilisateur qui choisit ses modalités d'emploi de la Cité des Métiers. Nul n'a l'obligation de consulter la documentation ou de rencontrer un conseiller. Si les conseillers sont là pour l'orienter, c'est l'utilisateur qui détermine lui-même la façon dont il va utiliser la Cité des Métiers. C'est un aspect très important, et qui contribue largement au succès actuel de la Cité.

Voilà. J'ai tenté de mettre en exergue les principes fondamentaux de la Cité des Métiers. Il y a par ailleurs certainement beaucoup d'autres choses à dire, et j'imagine que vous aurez un certain nombre de questions à poser lors des débats qui vont suivre. En attendant, je cède à présent la parole à Madame Irène LEPELIER, Directrice d'Agence à la Cité des Métiers, qui va davantage cibler son intervention sur l'historique et l'expérience ANPE à la Cité des Métiers.

L'HISTORIQUE DE LA CITÉ DES MÉTIERS

par Mme Irène LEPELIER,
Directrice d'Agence à la Cité des Métiers

La Cité des Métiers a une histoire

A la fin du premier semestre 1985, pour répondre au souhait de la préfecture de Paris, la mise en place d'un lieu unique d'information pour les jeunes demandeurs d'emploi a été envisagée de façon temporaire dans les locaux de l'Agence République.

Dès le départ, une équipe de quatre personnes avait pris en charge ce service.

Les résultats ont dépassé nos espérances et la fréquentation n'a cessé d'être croissante, son efficacité de même.

La décision de créer un espace à titre permanent fut arrêtée. Son objectif était de mettre à disposition l'ensemble des informations susceptible d'intéresser cette population des jeunes, et aussi des demandeurs d'emploi, ainsi que tout offre d'emploi ou de stage prévue pour elle. C'est dans cette perspective un peu audacieuse que l'ANPE a conclu en 1987 un partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie qui a voulu démontrer l'importance des phénomènes sociaux dans un contexte muséologique.



Le Passage des Métiers

C'est le 20 octobre 1987 que fut créé le Passage des Métiers. Dès cette date, nous avons trois missions principales.

Premièrement, l'information et le placement des jeunes plus spécifiquement,

Douzièmement, l'accueil de toutes les personnes inscrites ou non comme demandeur d'emploi.

Troisièmement, la mise en place d'événements avec les entreprises.

En nous associant dès 1988 à l'Education Nationale par l'Intermédiaire des conseillers d'orientation psychologues (du CIO Inter-Jeunes), notre activité n'a cessé de se développer en prenant en compte les attentes et les besoins spécifiques des jeunes et des moins jeunes.

Des moyens techniques, notamment informatiques et télématiques, ont permis au public la consultation directe et en temps réel des opportunités d'emploi.

Un réseau relationnel, construit avec les entreprises et les fédérations professionnelles, ont permis à l'ANPE d'organiser des journées thématiques d'information et de recrutement.

A l'issue de six mois d'activités, le Passage des Métiers affichait un bilan très positif avec :

- 3.440 entretiens professionnels ;
- 655 séances d'information collectives ;
- 36 ateliers de recherche d'emploi ;
- 8 rencontres thématiques d'information et de recrutement avec les entreprises.

Du Passage des Métiers à la Cité des Métiers

Désireuse de rendre plus pertinente son action en direction des entreprises, l'équipe de l'ANPE de la Cité des Métiers, en tenant compte des objectifs de l'établissement et de ceux de la Cité des Sciences et de l'Industrie, met en place des journées de recrutement à thèmes, organise des forums et des rencontres emplois, participe aux rencontres sur les métiers mises en place par la Cité des Sciences selon le thème annuel de l'exposition.

L'ANPE est présente sur 3 pôles :

- l'Emploi ;
- la Formation ;
- la Création d'Activités.

Elle anime des ateliers de création d'Entreprise, de recherche d'Emploi. Elle anime également un Club Jeunes Diplômés et un Cercle de Recherche d'Emploi.

En 1998, l'ANPE à la Cité des Métiers, c'est :

- 31.274 entretiens effectués ;
- 2.113 offres d'emplois enregistrées ;
- 1.861 offres d'emploi satisfaites ;
- 36 journées de recrutement ;
- 26 ateliers de création d'Entreprise ;
- 6 Forums et salons
- 1 Club Jeunes Diplômés avec 24 entrées et 24 sorties pour embauche ;
- 1 Cercle de Recherche d'Emploi avec 166 entrées et 140 sorties pour embauche.

Voilà très simplement ce que je voulais vous dire à propos de la Cité

des Métiers. Je vais maintenant laisser la parole à Jacqueline CHIGNIER, Directrice du CIO Média Com, qui est partenaire de la Cité des Métiers sur le pôle *Choisir son Orientation*.

L'ORIENTATION EN FRANCE ET À LA CITÉ DES MÉTIERS

par Mme Jacqueline CHIGNIER,

Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Media Com,
Psychologue-Conseillère d'Orientation à la Cité des Métiers

Je voudrais essentiellement aborder deux points avec vous.

D'une part, situer quelque peu le rôle de la Cité des Métiers dans un contexte beaucoup plus général, qui est celui de la situation des jeunes en France, et d'autre part, vous donner quelques précisions sur le concept de l'orientation en France, parce que je ne suis pas sûre que nous partagions exactement la même vision du concept.



Concernant la situation des jeunes, j'ai reçu de la Fondation Jean Boets des documents évoquant quelques-uns des problèmes qui se posent en Belgique. J'y ai retrouvé, de façon tout à fait identique, des problèmes qui existent aussi en France, à savoir : le problème de l'emploi des jeunes, de leur insertion, du sas de plus en plus long entre la sortie du système de formation et un emploi permanent, et puis également toute une problématique autour de la formation, en particulier dans les filières qui intéressent la Fondation dans sa mission de promotion de l'enseignement technique et professionnel.

Aussi, par rapport à ces problèmes qui se posent de façon similaire, dans quel contexte sommes-nous actuellement en France ?

On a essayé depuis quelques années de promouvoir, comme je l'ai d'ailleurs vu dans vos documents, un système de formation qui permette d'amener les jeunes à un niveau de qualification qui soit le même pour tous, tout en n'étant pas identique dans son contenu. Dans un souci de démocratisation, il s'agit donc d'amener tous les jeunes à un niveau donné par des voies qui sont diversifiées : des voies d'enseignement général, d'enseignement technologique et technique ou d'enseignement professionnel.

C'est ainsi qu'on a inventé, il y a quelques années, en France, une filière qui conduit à un baccalauréat professionnel et qui donne, comme les autres baccalauréats, un niveau 4 de qualification, mais en ayant un contenu tout à fait professionnel.

On a aussi essayé d'avoir une approche de l'enseignement technologique suivant d'autres méthodes. Ainsi, par exemple, dans des lycées du 16^{ème} arrondissement, les cours de technologie enseignés aux élèves qui s'engagent dans une voie scientifique sont appelés, tout simplement, *Sciences de l'Ingénieur*.

Vous voyez donc que l'on a par rapport à ces problèmes des solutions, comme vous en avez sans doute d'autres.

Ce contexte connaît également une évolution sensible des formations.

On est passé d'un système de formation professionnelle qualifiée, d'ouvrier professionnel très spécialisé, avec des diplômes de formation qui s'appelaient des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et qui étaient très pointus, à un système qui est plus généraliste, appelé le Brevet d'Etude Professionnelle. Ainsi, par exemple, en mécanique générale, alors qu'on formait des ajusteurs, des tourneurs,

des fraiseurs, etc, on prépare aujourd'hui à l'ensemble des métiers de la mécanique générale, que ce soit tournage, fraisage, ajustage, etc. Actuellement, en France, cela se passe à peu près de la même façon pour l'ensemble des branches professionnelles.

Je campe brièvement la situation, car je crois en effet qu'on ne peut pas parler d'orientation sans, auparavant, aborder son contexte général, économique, en particulier celui de l'emploi et des qualifications.

Il est vrai que, à l'origine, l'orientation professionnelle en France était destinée à mettre en adéquation ce qui relevaient des spécificités des jeunes d'une part et des spécificités des métiers d'autre part.

C'est ainsi que les conseillers d'orientation exerçaient surtout dans le domaine psychométrique, puisqu'ils mesuraient des qualités, qu'elles soient intellectuelles, motrices ou manuelles. On essayait aussi de mesurer des choses qui ressemblaient à des motivations - c'était plus difficile bien sûr. Enfin, dans le domaine médical, on établissait des bilans et on déclarait les jeunes aptes ou non aptes à exercer tel type de métier.

C'est vrai aussi que, pendant la période économique très faste qu'on a appelée les Trente glorieuses et où on connaissait le plein-emploi, il y avait, en France, environ 80% d'une classe d'âge qui sortaient de l'école sans aucune qualification. Le rôle des conseillers d'orientation, à cette époque-là, était de participer à la promotion sociale des jeunes pour permettre à un certain nombre d'entre eux de ne pas quitter le système éducatif avant d'obtenir une formation de niveau plus élevé.

Puis, le système économique évoluant, le problème de l'emploi étant

différent, le niveau de qualification nécessité par la modernisation des industries changeant, on se retrouve actuellement dans un autre système, où on espère garder la totalité des jeunes dans le système de formation beaucoup plus longtemps. D'une part, parce qu'il n'y a pas d'emplois à leur proposer et d'autre part, parce que le niveau de qualification demandé par les entreprises est beaucoup plus élevé.

On est donc passé d'un dispositif où on établissait un bilan pour dire " est apte ou n'est pas apte " vers un système qui va dans le sens de ce qu'on vous expliquait tout à l'heure sur la Cité des Métiers, c'est-à-dire vers l'autonomie et la prise en charge par l'individu lui-même de sa vie professionnelle. Aujourd'hui, le conseiller d'orientation n'est plus là pour faire un bilan, mais pour accompagner le jeune dans la construction de son projet personnel et professionnel.

S'il y a encore bien sûr en France des gens qui font des bilans - on connaît un certain nombre d'officines privées qui font payer très cher un bilan où on va calculer un Q.I. ou dire aux intéressés qu'ils sont faits pour telle branche d'activités - ce n'est plus le cas des conseillers d'orientation qui sont là pour accompagner, faire le point, enrichir la construction d'un projet. Un projet par ailleurs continu, à revoir tout au long de la scolarité, voire du parcours professionnel. C'est ce qui explique la présence des conseillers d'orientation psychologues à la Cité des Métiers, ce qui ne pourrait être le cas s'ils en étaient encore au stade du constat-bilan.

La présence des conseillers d'orientation psychologues à la Cité des Métiers se justifie donc pour recevoir dans un moment donné et privilégié le public, qu'il soit jeune ou adulte, pour aider les personnes à voir clair et à rebondir sur leur projet.

Aussi y a-t-il plusieurs volets dans l'orientation.

D'abord la connaissance de soi, qui est évidemment très importante. Les conseillers disposent à cette fin d'un éventail d'outils, d'aides à l'orientation, qu'un certain nombre d'entre vous connaissent peut-être : des logiciels, des questionnaires d'intérêt, etc. Il peut s'agir aussi, de temps en temps, de bilans intellectuels. On ne va pas jusqu'à calculer des Q.I., mais si quelqu'un le souhaite, on peut établir avec lui le bilan de ses aptitudes. Pas directement à la Cité des Métiers qui, comme on l'a dit, n'est pas un endroit pour faire un bilan, mais on peut le faire ailleurs.

Ensuite, connaissance du monde professionnel et des métiers. C'est un volet très important parce qu'on se rend compte, actuellement, que les jeunes comme les adultes ont en tête un certain nombre d'images et de stéréotypes concernant les métiers. La présence de la Cité des Métiers à la Cité des Sciences et de l'Industrie nous permet de renvoyer notre public vers les grandes expositions scientifiques ou techniques, où il est possible de se faire une idée beaucoup plus juste sur les métiers, leur contenu et les activités scientifiques et techniques.

Après la connaissance juste et non stéréotypée des activités professionnelles vient ensuite, bien sûr, la connaissance du système de formation qui va permettre d'accéder aux différentes qualifications ou aux différentes branches professionnelles.

Ainsi, l'orientation peut se définir comme étant la mise en connexion de tous ces facteurs qui vont aider le jeune à construire son projet. Les conseillers d'orientation psychologues sont donc présents à la Cité des Métiers complémentirement aux autres partenaires. Précisons que si les conseillers d'orientation interviennent plus largement dans le domaine de la formation initiale pour les jeunes, ils interviennent également sur le pôle *Changer sa vie professionnelle*, cette fois davantage auprès des adultes, tout en effectuant un travail

de sensibilisation sensiblement identique.

Au niveau du fonctionnement de notre service, les conseillers d'orientation psychologues présents à la Cité des Métiers sont des fonctionnaires du Ministère de l'Education Nationale qui appartiennent à un Centre d'information et d'orientation. Notons d'une part que celui-ci n'est pas situé à la Cité des Sciences mais ailleurs dans Paris et, d'autre part, que ces conseillers ne travaillent pas à plein temps à la Cité des Métiers. Ce sont des précisions importantes, tant il est vrai que si les conseillers d'orientation psychologues étaient uniquement attachés à la Cité des Métiers, ils risqueraient de s'enfermer dans une pratique routinière, sans pouvoir enrichir leurs prestations des expériences du système éducatif et de ce qui se passe ailleurs. Aussi les conseillers ont-ils toujours des champs d'intervention différents - à la Cité des Métiers et dans un certain nombre d'autres lieux où ils exercent.

Je crois qu'il est également important de mettre l'accent sur la dynamique existante à la Cité des Métiers. En effet, on reproche périodiquement au système de formation initiale, qui correspond en France à l'Education nationale, un certain nombre de choses jugées traditionalistes et conventionnelles. J'ai pu constater à la lecture de divers documents qu'il en était de même chez vous. Il faut savoir qu'à la Cité des Métiers, le personnel de l'Education nationale s'est adapté aux besoins du public - c'est un des fondements même de la Cité - ce qui signifie notamment que les conseillers d'orientation psychologues y sont présents toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires et les samedis. Cela ne veut pas dire que ces conseillers n'ont pas les mêmes conditions de travail qu'ailleurs, mais cela implique un aménagement de ces conditions de travail pour s'accorder aux besoins du public. C'est un dernier facteur réellement très important.

J'en terminerai là, afin que nous puissions dialoguer si vous avez des questions ou des demandes d'informations complémentaires. Je vous remercie.

DÉBATS

Afin de faciliter la mise en forme des débats animés

par M. Antoine ROOSEN,

Professeur honoraire de l'Université de Liège,

les réponses aux questions posées ont été regroupées et libellées par thèmes.

DIVERSITE DES PUBLICS ET DES PRATIQUES

Mme Irène LEPELIER

Sur les 1300 personnes nous fréquentant quotidiennement, on dénombre 65 % de jeunes de 16 à 26 ans, qui sont pour la plupart en situation de recherche d'emploi et même de premier emploi.



Diverses manifestations sont organisées afin d'apporter à ce public l'accueil le plus adéquat et répondre à ses préoccupations.

Le «Forum des jeunes diplômés» est un événement annuel, organisé en septembre ou octobre en collaboration avec les entreprises et portant sur tous les secteurs d'activités : chimie, télécommunications, hôtellerie... Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes diplômés de l'université ou de l'enseignement supérieur, connaissant des difficultés pour trouver un premier emploi.

Autre événement annuel regroupant tous les secteurs d'activités, le «Forum de l'alternance» est réalisé en partenariat avec la Chambre de Commerce de Paris, la Mairie de Paris, la Cité des Sciences et de l'Industrie et l'ANPE. La dernière édition, qui s'est déroulée à la mi-avril, a accueilli 8500 visiteurs, auxquels 78 entreprises ont proposé 4550 offres d'emploi en alternance.

Enfin, différents salons - thématiques cette fois - sont régulièrement proposés. Citons les «Rencontres Emplois» regroupées par thèmes : Informatique, Jeunes, Bâtiment, Hôtellerie-Restaurant, etc.

Mme Jacqueline CHIGNIER

On vient d'évoquer le public prioritairement concerné par l'emploi, mais il est bien évident que les centaines de personnes nous visitant journellement sont animées par des motivations extrêmement variées : recherche d'emplois, mais également rencontre avec des conseillers, notamment d'orientation, recherches personnelles, consultation de documents, etc.

En ce qui concerne leur provenance géographique, on constate que 50% d'entre elles ne viennent pas directement de la ville de Paris : la plupart viennent de l'ensemble de l'île de France, y compris des banlieues réputées difficiles.

Compte tenu de la spécificité de la région parisienne où la plupart des secteurs d'activités sont représentés et où existe un important réseau de communications et de transports, le facteur géographique n'a que peu d'influence sur le choix d'un métier ou d'une formation. La situation est certainement différente en Province, où l'existence de pôles technologiques spécifiques n'est pas sans incidence sur l'orientation des jeunes. C'est le cas par exemple à Toulouse, où l'aérospatiale et les sciences de l'espace exercent un attrait important.

Les statistiques disponibles sur le public consultant un conseiller d'orientation révèlent également une très grande hétérogénéité

quant au niveau d'études. Nous recevons aussi bien des personnes non qualifiées que des universitaires.

Pour garantir une plus grande égalité des chances, en particulier envers les publics les plus défavorisés, la Cité des Sciences a toujours été convaincue qu'il faut aujourd'hui faciliter leur accès aux nouvelles technologies (de la communication, des réseaux, de l'informatique, etc). En partenariat avec les services de formation continue de l'Education Nationale, la Cité des Métiers organise des stages appelés «Segments d'initiation aux technologies nouvelles», où les publics les moins nantis sont initiés à l'utilisation des outils modernes de communication que sont le Minitel, l'internet, les logiciels.

Mme Sandra SORNIN

Lors de la création de la Cité des Métiers, l'essentiel du public nous fréquentant était très logiquement de niveau " moyen supérieur " (niveau 3 ou 4, ou encore bac+1 ou bac+2), c'est-à-dire constitué des personnes les plus familiarisées à l'utilisation en autonomie de centres-ressources. Il a donc fallu produire un énorme travail de sensibilisation pour faire venir d'autres types d'utilisateurs, notamment moins favorisés.

Ainsi avons-nous travaillé en partenariat avec des organismes de formation chargés, avec l'appui du Conseil régional, de remobiliser vers un emploi des personnes - jeunes et moins jeunes - sorties très tôt du système scolaire avec de très faibles niveaux de qualification. Pour ces publics ont été conçus des produits dérivés, notamment une «Clé d'accès à la Cité des Métiers». Financé par le Conseil régional et la Direction départementale de l'Emploi et du Travail, ce dispositif particulier permet d'appréhender et d'apprivoiser ce lieu de ressources et d'information qu'est la Cité des Métiers.

La qualité et la nature du public s'est donc transformée par la volonté qu'a eue la Cité des Sciences, en créant la Cité des Métiers, de

permettre l'accès à l'information et aux nouvelles technologies de TOUS les publics, et non pas uniquement ceux déjà nantis, culturellement parlant.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Il convient également de souligner l'importance du libre-accès et de l'anonymat garantis aux personnes fréquentant la Cité des Métiers.

Le fait que les usagers puissent en toute sécurité - sans décliner obligatoirement leur identité, sans révéler quoi que ce soit de leur curriculum vitae - s'adresser de façon tout à fait franche à quelqu'un qui ne les connaît pas est une dimension importante de la relation que le public entretient avec nous.

Un entretien à la Cité des Métiers est un moment privilégié, unique dans le temps et dans l'espace. Les personnes qui viennent nous voir, nous ne les connaissons pas, nous ne les avons jamais vues avant, nous ne les reverrons pas après : ça donne un relief tout à fait particulier à l'entretien que nous avons avec eux. Nous gagnons un temps énorme par rapport à des entretiens donnés dans d'autres lieux, où les individus sont connotés par l'endroit où ils habitent, le lycée où ils vont, etc. La Cité des Métiers est comme une entité " hors territoire ", où l'entretien est d'une profondeur et d'une nature complètement différentes par rapport à ce qu'on a l'habitude de rencontrer.

Mme Sandra SORNIN

Autre aspect absolument intéressant : le fait d'être ouvert aux publics jeunes et adultes - et pas seulement aux demandeurs d'emploi. Que les jeunes et les adultes puissent se côtoyer à la Cité des Métiers est en effet générateur d'échanges et correspond à un enrichissement vraiment incroyable.

Prenons l'exemple d'un jeune venu pour se renseigner sur une

formation initiale. Rencontrer dans un même espace des adultes à la recherche d'une reconversion va lui permettre de comprendre immédiatement qu'une formation initiale, même universitaire, n'est plus aujourd'hui la garantie d'un emploi stable et permanent. Il va directement rentrer en contact avec une logique de mobilité professionnelle, de recherche permanente d'information et de formation tout au long de la vie. Ce jeune va pouvoir construire son projet personnel en tenant compte de ces aspects-là.

Mme Jacqueline CHIGNIER

La mixité des publics est également extrêmement enrichissante pour les conseillers eux-mêmes. Les conseillers d'orientation habituellement présents dans les Centres d'information et d'orientation du Ministère de l'Education nationale voient essentiellement les jeunes ou leurs parents. Recevoir tous les publics correspond à un enrichissement très précieux de leurs perspectives de conseils.

Mme Sandra SORNIN

Une autre particularité de la Cité des Métiers est en effet de réunir une cinquantaine de personnes aux compétences différentes, s'adressant généralement à des publics distincts. En travaillant ensemble sur une même plate-forme, elles peuvent mixer, enrichir, mutualiser leur expérience, échanger des pratiques professionnelles au départ de champs d'intervention différents.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Cet enrichissement entre spécialistes opérant dans un même lieu sur des champs d'intervention différents se développe par ailleurs suivant une logique double de l'ouverture et du recentrage.

Reprenons l'exemple du conseiller qui, dans son Centre d'information et d'orientation, est amené à répondre à un ensemble de questions très vaste sur la formation, l'orientation et bien d'autres choses

encore. De retour à la Cité des Métiers, il va pouvoir non seulement profiter et bénéficier de l'expérience de personnes davantage compétentes, par exemple, en matière de formation, mais il va également être amené à resserrer son intervention sur ce qui est sa spécificité propre, à savoir le conseil en orientation. Donc, il profite à la fois d'un environnement plus ouvert et plus large, tout en étant conduit à se recentrer sur ce qui est vraiment l'essence même de sa raison d'être à la Cité des Métiers.

ACCUEIL DES GROUPES SCOLAIRES ET AUTRES

Mme Sandra SORNIN

La fréquentation de la Cité des Métiers peut connaître des pointes de 1.800 à 2.000 visiteurs par jour, notamment lors des événements tels que les forums. Lorsqu'on accueille autant de personnes, il est bien évident qu'on ne peut pas en même temps recevoir efficacement, en termes de conseil et d'information, des groupes constitués.

Toutefois, divers services spécifiques ont été conçus parallèlement. C'est le cas des " Classes Villette " qui, réalisées sur des thématiques particulières, font l'objet d'une collaboration entre le Département Education de la Cité des Sciences et de l'Industrie et le CIO Média Com de la Cité des Métiers.

Mme Jacqueline CHIGNIER

La " Classe Villette - Orientation " est un concept d'accueil de classes de collège (12-15 ans) ou de lycée (15-18 ans), qui viennent à la Cité des Sciences accompagnées d'enseignants et du conseiller d'orientation psychologue intervenant dans l'établissement. La Cité des Sciences y est utilisée comme base d'une réflexion sur le projet

personnel, la construction du projet de chacun.

Elle consiste généralement en une découverte des activités scientifiques présentées à la Cité des Sciences. Il y a alors un aller-retour pour interpeller les jeunes sur ce qu'ils voient et souhaiteraient approfondir : quels métiers exerce-t-on dans telle activité ? dans quels métiers pratique-t-on ce genre d'expériences ? etc.

D'autre part, la visite peut également porter sur la Cité des Sciences elle-même, cette fois appréhendée en tant qu'entreprise dont on va découvrir les différentes fonctions : les fonctions Marketing, Informatique, Personnel, Commerciale, Sécurité, etc. Une fois encore, grâce à la présence des conseillers d'orientation psychologues, un aller-retour permanent est permis entre ce que les jeunes voient à la Cité des Sciences et leur projet propre.

Citons également l'espace Technocité, où les adolescents peuvent réaliser diverses expériences sur des machines et des systèmes automatisés, effectuer des mesures, réaliser des transferts, et qui représente certainement une approche plus active et donc plus attractive pour les jeunes qu'une simple visite d'usine.

Dans tous ces cas, un prolongement est possible à la Cité des Métiers, cette fois à titre individuel, pour poursuivre sa recherche, pour détecter plus finement quels métiers et quelles formations existent par rapport à ce qui a été découvert ailleurs.

Mme Sandra SORNIN

Si, dans notre communication, nous insistons sur le fait que nous ne pouvons pas recevoir des groupes scolaires, nous accueillons cependant beaucoup d'enseignants, qui viennent à la Cité des Métiers soit à titre personnel (pour eux-mêmes ou pour leurs enfants), soit à titre professionnel pour s'informer.

Dès lors, nous leur expliquons bien entendu le fonctionnement de la Cité des Métiers, notamment au travers de documents " mode d'emploi ". De retour en classe, les enseignants ainsi formés à

l'utilisation de la Cité vont tout naturellement transmettre l'information à leurs élèves. Ceux-ci viennent ensuite individuellement ou par petits groupes de deux.

Dans ce contexte-là, il est donc évident que nous recevons un grand nombre de jeunes en provenance de collèges, de lycées ou encore universitaires. Les horaires d'ouverture de la Cité des Métiers sont par ailleurs suffisamment larges que pour pouvoir accueillir ce public, sans qu'il soit nécessaire de prévoir des aménagements particuliers avec les établissements scolaires.

Pour terminer sur le sujet, soulignons une fois encore l'importance et l'intérêt des partenariats : avec la Cité des Sciences, mais également avec nombre d'organismes-relais et de prescripteurs, dont font partie, dans le cadre qui vient d'être évoqué, les enseignants.

ACCUEIL ET SUIVI DES PERSONNES NON QUALIFIÉES

Mme Sandra SORNIN

Comme tout organisme qui s'occupe d'orientation, la Cité des Métiers accueille un certain nombre de personnes totalement dépourvues de formation professionnelle - pleines de bonne volonté et désireuses de trouver un emploi, mais ne sachant absolument pas dans quel domaine s'orienter et n'ayant même aucune idée du secteur d'activités qui pourrait les intéresser.

Nous avons dit plus haut que nous n'effectuons pas à proprement parler de suivi ou d'accompagnement des individus. Cependant, la Cité des Métiers est devenue un référent auquel les personnes peuvent accéder aussi souvent qu'elles le souhaitent. A la faveur d'une première visite, la discussion avec les conseillers présents et le recours à un ensemble de logiciels et de documents disponibles sur place peuvent permettre à une personne non qualifiée de peu à

peu cerner ses propres centres d'intérêt et de mieux réfléchir aux domaines d'activités dans lesquels elle aimerait exercer une activité. Cette simple démarche va déjà l'aider à circonscrire son champ d'intervention et de recherche, tant il est vrai qu'une première prise de conscience de ce qu'on peut entreprendre ou pas - de son potentiel propre mais aussi de ses limites - est absolument nécessaire, le pire étant de " partir dans tous les sens ". Je suis convaincue que la documentation, les conseils reçus, ainsi que les recherches menées à la Cité des Métiers - cet ensemble de choses - peuvent permettre à l'individu un peu éparpillé et dispersé de recentrer sa réflexion. S'il est bien évident qu'une personne non qualifiée ne va pas automatiquement trouver un emploi suite à sa visite à la Cité des Métiers, il lui est possible de s'insérer dans une démarche et une logique de recherche d'emploi. Le cas échéant, cette personne peut également s'inscrire dans une prestation complémentaire - événement ou atelier - au travers de laquelle elle pourra affiner sa démarche. Une personne adhérant au «Cercle de recherche d'emploi» va pouvoir, par exemple, de façon très complète, formaliser et construire sa recherche.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Nous ne recevons jamais quelqu'un sans qu'il ne se passe " quelque chose ". Si nous renvoyons certaines personnes vers des services de proximité (l'agence ANPE de quartier, le Centre d'Information et d'Orientation du secteur, etc.), nous le faisons en ayant amorcé une démarche de réflexion qu'elles vont pouvoir continuer - soit en revenant à la Cité des Métiers, soit en se tournant vers d'autres services existants.

Rappelons à ce sujet que les partenaires présents à la Cité des Métiers ont tous d'autres implantations où recevoir le public - dans des zones géographiques différentes, suivant d'autres modalités. Aussi, même si la solution immédiate au problème de chacun n'est pas

automatiquement trouvée, une visite à la Cité des Métiers représente toujours un moment où il va se passer quelque chose.

Mme Sandra SORNIN

Nous nous efforçons chaque fois d'apporter une réponse aux individus - mais pas forcément une réponse directe. Cela signifie qu'on sortant de la Cité des Métiers en tant qu'usager, je n'aurai pas forcément un emploi à la clé, mais j'aurai des réponses qui vont me permettre de m'inscrire dans une dynamique.

Et c'est là que réside tout l'intérêt de la Cité des Métiers : un endroit où ont été recensées, collectées, identifiées un ensemble de réponses utiles pour les individus. De sorte que chacun puisse au minimum repartir avec des éléments lui permettant de mieux se diriger, pour poursuivre éventuellement sa recherche dans d'autres lieux avec d'autres personnes.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Nous avons parlé d'un " ensemble de réponses ", mais nous pourrions aussi bien les définir comme un " ensemble de questions ".

Les conseillers d'orientation psychologues observent souvent que les gens viennent les voir en se posant UNE question. Lorsqu'ils repartent, ils ne se posent plus une question, ils s'en posent beaucoup plus ! Si certains usagers sont parfois un peu surpris, notre rôle n'est pas de répondre à leur question première, mais de les aider à se poser les bonnes questions. Notre vocation est de leur donner des pistes pour qu'eux-mêmes, par la suite, trouvent des réponses aux nouvelles questions qu'ils se posent. C'est dans ce sens que nous parlons de " réponse indirecte ".

ORIENTATION VERS LES MÉTIERS

Mme Jacqueline CHIGNIER

Répondre à la question de savoir comment la Cité des Métiers oriente le public vers les métiers - sous-entendus les métiers qui seraient plus ou moins porteurs, à plus ou moins long terme - suppose que l'on s'accorde tout d'abord sur les termes " orienter " et " orientation ". En effet, au sens strict des termes, la Cité des Métiers n'oriente personne !

Notre travail n'est pas et ne sera jamais d'orienter les personnes vers telle branche d'activités parce que celle-ci offrirait tel débouché à tel moment, mais de leur donner les outils d'information dont elles ont besoin pour qu'elles puissent elles-mêmes s'orienter.

Bien sûr, s'il existe des branches porteuses, nous le disons. Aussi mettons-nous à disposition du public une multitude de documents écrits, vidéos, logiciels ou autres, sur les débouchés existants, les secteurs porteurs/non-porteurs. Nous indiquons aux usagers les risques éventuels liés à certains secteurs d'activités, où trouver des compléments d'information en la matière, etc. Mais c'est toujours l'individu - malgré ou grâce à ce que nous lui avons dit - qui décide de s'orienter ou non vers une branche d'activités sur laquelle nous l'avons informé.

La Cité des Métiers est un lieu où les utilisateurs sont autonomes. Notre rôle se limite donc à conseiller les usagers afin qu'ils puissent prendre eux-mêmes en charge leur orientation. Soit dit en passant, cette définition devrait pouvoir s'appliquer à tout service d'orientation digne de ce nom.

Cela étant, il est vrai qu'à la Cité des Sciences et à la Cité des Métiers, nous menons une réflexion sur l'évolution des métiers au travers des nouvelles technologies. Comment celles-ci vont-elles faire évoluer le monde du travail ? Faut-il en parler en termes de métiers ou d'activités professionnelles ? Autrement dit, voit-on réellement

apparaître de nouveaux métiers ou plutôt de nouvelles façons de pratiquer des métiers ? Sans doute les deux. Ce sont en tout cas une série de questions que nous sommes en train de nous poser. Aussi avons-nous comme ambition d'être à l'avant-garde sur ces questions d'avenir très importantes.

Mme Sandra SORNIN

Complémentaire à notre travail public d'information et de conseil, nous nous occupons en effet de veille informatique et technologique. C'est un travail " hors-public " qui, outre les conseillers présents à la Cité des Métiers, mobilise également des chargés d'études sur ces questions spécifiques.

Dans un cadre de financement européen (Adapt), nous avons mis en place une « Université ouverte de la Société de l'information et des réseaux » pour répondre à la question de savoir comment les nouvelles technologies modifient le travail des individus. Nous proposons notamment un cycle de conférences et d'ateliers - souvent en visioconférence - pour nous enrichir de toute une série d'expériences actuellement en cours en France et à l'étranger. Avec nos partenaires sur ce projet, nous allons chercher l'information disponible en la matière - dans les laboratoires, dans les divers organismes qui travaillent souvent de manière isolée - pour la penser et la mettre à disposition des différents publics.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Ces questions de prospective sur des métiers émergents ou des formes nouvelles de métiers existants en appellent d'autres, cette fois sur des métiers qui seraient voués à disparaître en raison de leur obsolescence. Autrement dit, existent-ils des métiers «exclus» de la Cité des Métiers ?

Personnellement, je pense plutôt que ce n'est pas le cas, en m'appuyant pour cela sur quelques exemples concrets. Il existe

encore, à Paris, une formation de " Ressortier ", dans laquelle on forme encore des gens pour fabriquer des ressorts. Il n'y en a bien évidemment pas beaucoup, mais ceux-ci, quand ils sortent qualifiés, trouvent du travail. Des formations telles que " Fleurs et plumes " ou " Broderie " sont aujourd'hui devenues des formations très pointues à destination des milieux du spectacle et de la couture.

Donc, une fois encore, plutôt que de métiers qui disparaissent, il s'agit de métiers qui évoluent. Lorsqu'on observe l'évolution des technologies en imprimerie, on se rend très vite compte que l'imprimerie aujourd'hui n'a plus grand chose à voir avec ce qu'elle était il y a trente ou trente-cinq ans - mais elle continue à exister. A nouveau, on ne sait pas trop s'il faut parler d'évolution des métiers, des pratiques professionnelles ou des contenus.

Mme Sandra SORNIN

Quoi qu'il en soit, il n'appartient pas à la Cité des Métiers de priver le public de certaines informations, sous prétexte, par exemple, qu'en oenologie il existe très peu de postes à pourvoir en France. Si une personne veut se renseigner sur un métier singulier, nous n'avons pas à lui refuser l'information parce que nous savons que rares sont les personnes qui vont pouvoir exercer cette activité. Le parcours professionnel est un choix individuel ; il se construit également sur une série d'opportunités qui sont saisies au gré de circonstances parfois inattendues.

Notre rôle est de dispenser un maximum d'information au plus grand nombre. S'il ne nous appartient donc pas de dire aux usagers où aller, nous sommes cependant tenus de leur donner une information complète, ce qui suppose d'émettre certains avis et, dans certains cas, certaines réserves.

Lorsque nous organisons un Forum sur les métiers du ciel et de l'espace, il est évident qu'on ne dit pas aux jeunes : «Devenez astronome !». Il est donc extrêmement important qu'au travers des

témoignages de professionnels invités, nous puissions effectivement leur offrir un large panel de possibilités.

Une autre séance d'information, où était invitée une douzaine de personnes détenant chacune une formation scientifique dans un domaine très pointu, nous a donné l'occasion de montrer aux jeunes que ce n'est pas parce que vous êtes Docteur en physique théorique que vous allez forcément devenir Chercheur au CNRS. Vous pouvez tout aussi bien, par exemple, opter pour une carrière artistique.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Il est toujours enrichissant de pouvoir montrer à un jeune qu'un passionné d'astronomie est par exemple devenu constructeur de lunettes astronomiques, c'est-à-dire qu'il a utilisé sa passion pour en faire un métier parallèle, tout en restant dans la branche d'activités qui le captive.

Mme Sandra SORNIN

Ces exemples illustrent bien le genre de thématiques que nous souhaitons développer : travailler autrement, faire de sa passion un métier, effectuer une reconversion dynamique, etc. M. Olivier Las Vergnas, Chef de département de la Cité des Métiers, est lui-même astrophysicien et Docteur en sciences de l'espace : il exerce aujourd'hui un métier dans un domaine purement social !

A PROPOS DU PARTENARIAT

Mme Sandra SORNIN

Dans notre communication vis-à-vis de publics institutionnels (comme c'est le cas dans le vidéogramme de présentation sur la Cité des Métiers qui a précédé nos interventions), nous identifions clairement

les différents partenaires auxquels se rattachent les conseillers présents à la Cité des Métiers. A l'inverse, dans notre communication globale à destination des usagers, cette identification n'est jamais mise en avant.

Sur le pôle *Trouver une formation*, par exemple, où 5 partenaires sont associés (AFPA - Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, CNED - Centre national d'éducation à distance, DAFCO/GRETA - Délégation académique à la Formation continue, CLIP et ANPE), les conseillers présents ne portent aucun signe distinctif qui permettrait de les différencier.

Si, par habitude, certains usagers remarquent que les conseillers présents sur le pôle *Trouver un emploi* sont de l'ANPE et que ceux du pôle *Choisir son orientation* proviennent du CIO Média Com, il arrive bien évidemment que cette information circule de bouche à oreille, mais elle n'est jamais communiquée au public de façon systématique.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Le plus important est que, quel que soit le pôle sur lequel il se rend, le public ait la garantie de rencontrer quelqu'un de compétent dans sa " spécialité ".

Sur le pôle *Trouver un emploi*, il n'est pas intéressant pour l'utilisateur de savoir qu'il va avoir affaire à un employé de l'ANPE ; l'essentiel, pour lui, est de rencontrer une personne compétente dans le domaine de l'emploi. Idem pour le pôle *Trouver une formation* : la garantie de pouvoir s'informer auprès d'un conseiller compétent en la matière - indépendamment des partenaires présents - voilà qui est primordial.

Mme Sandra SORNIN

Si l'organigramme institutionnel de la Cité des Métiers est essentiellement public, un pôle tel que *Créer son activité* réunit un organisme public (l'ANPE) et deux associations à but non lucratif, qui remplissent bien évidemment une mission de service public.

La Cité des Sciences et de l'Industrie prend en charge la quasi totalité des investissements et des frais de fonctionnement. L'investissement des partenaires associés à la Cité des Métiers se réalise donc généralement en terme de mise à disposition de personnel, ce qui représente déjà un coût relativement élevé.

Notons au passage que le recrutement du personnel ne se fait ni sur base d'examen, ni suivant une formation spécifique, mais sur base du volontariat, tant il vrai que travailler à la Cité des Métiers nécessite un véritable engagement, une véritable implication sociale.

Ce qui fait qu'un partenaire institutionnel adhère à la Cité tient à plusieurs raisons.

Pour certains, le partenariat permet une clarification de leur positionnement. Je vais prendre un exemple simple, qui est celui de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Dans le domaine de la formation continue, nombreuses sont les personnes qui souhaitent suivre une formation sans nécessairement savoir si elles y ont droit ou sans avoir précisément identifié le secteur dans lequel elles souhaitent se former. C'est pourquoi, dans les habituelles filières d'accès à une formation continue, on assiste à l'instauration de tests psychotechniques autorisant ou non l'accès à la formation, la constitution de listes d'attente (quelquefois étalées jusqu'à trois ans !), une insatisfaction parfois importante quant au choix de la formation... Bref, toute une série de phénomènes qui génèrent des mécontentements divers. Lorsqu'on sait qu'en passant à la Cité des Métiers, le public intéressé par une formation continue y a l'opportunité de clairement identifier

ce qui peut lui convenir, on mesure tout l'intérêt pour l'AFPA de participer à un tel dispositif.

Autre avantage capital : les économies d'échelle. Quantité d'actions entreprises en partenariat coûteraient beaucoup plus cher si elles devaient être réalisées par un partenaire isolé.

Cela étant, c'est vrai que dans la mesure où on ne tient pas de statistiques de façon systématique, l'évaluation quantitative du retour sur investissement est difficilement appréciable. L'investissement se mesure donc essentiellement à la qualité des prestations offertes ; c'est une question qu'on est peu à peu en train de résoudre et de clarifier. Pour l'instant, l'évaluation de la qualité du service repose donc essentiellement sur, d'une part, les informations recensées sur chaque pôle et, d'autre part, l'enquête réalisée annuellement par le service Stratégies et Prospectives de la Cité des Sciences auprès d'un échantillon représentatif d'utilisateurs. C'est également ce dispositif qui permet actuellement d'assurer la logique et la cohérence des aides et des interventions.

Enfin, au-delà du partenariat stricto sensu, le patronat et les syndicats collaborent avec nous sur des opérations événementielles et ponctuelles, sans pour autant assurer une présence régulière en termes de conseil et d'information. Le Forum de l'alternance, déjà cité, est par exemple organisé avec la collaboration de la Chambre de commerce de Paris.

Dans le cadre de ces collaborations, nous faisons appel à des personnes postées, c'est-à-dire initiées aux métiers, pour dispenser l'information sur ceux-ci. Aussi organisons-nous très régulièrement des rencontres-débats et des séances où viennent témoigner des professionnels. Ces derniers sont également invités à la faveur des animations liées aux métiers et à la vie professionnelle, organisées parallèlement aux expositions permanentes ou temporaires proposées par la Cité des Sciences.

POLITIQUE D'ESSAIMAGE

Mme Sandra SORNIN

La Cité des Métiers ne fait pas de prosélytisme. Si, initialement, nous avions comme démarche d'aller vers les autres - personnes et institutions - ce n'est actuellement plus le cas. Nous sommes pratiquement devenus un point de mire au niveau mondial, et il ne se passe pas une semaine sans que nous ne recevions différentes personnalités, venant de divers pays étrangers, de différents ministères ou institutions dans le domaine de l'emploi et de la formation. Nous sommes effectivement reconnu mondialement comme étant un lieu d'innovation sociale, où il se passe des choses, et nombreux sont ceux qui viennent découvrir l'espace, s'enrichir de notre expérience. Nous sommes donc plutôt " victimes " de notre réputation : c'est une bonne chose et nous en sommes très contents. Par ailleurs, nous restons très modestes, conscients que nous sommes dans une phase expérimentale, en train de mettre en place des processus et de naviguer parfois à vue. Nous ne prétendons aucunement détenir la science infuse. Un des intérêts de l'essaimage est de pouvoir développer des réseaux et s'enrichir mutuellement des expériences des uns et des autres.

Mme Jacqueline CHIGNIER

Il faut préciser que la politique d'essaimage, assortie d'un processus de labellisation contenu dans une charte, n'a pas été décidée a priori. Les partenaires œuvrant à la Cité des Métiers l'ont construit petit à petit, à partir de leur expérience et de leur vécu. Trois années ont été nécessaires pour concevoir ce label et cette charte.

Mme Sandra SORNIN

Aussi commençons-nous seulement à écrire nos pratiques. A la lecture de nos premières écritures de pratique professionnelle -

portant notamment sur le rôle de conseiller à la Cité des Métiers et d'autres rôles spécifiques que l'on ne trouve nulle part ailleurs - on se rend aisément compte que nous sommes dans une phase d'expérimentation et d'innovation et qu'en aucun cas, nous ne maîtrisons complètement les choses.

Cela étant, je vous ai expliqué tout à l'heure les 6 critères à respecter obligatoirement pour être labellisé " Cité des Métiers " : la multi-thématique, le multi-usage, le multi-partenariat, le multi-publics, la liberté d'accès et de service, le centrage sur les besoins des publics. Tous les projets signalés - Nîmes, Saint Briec, Belfort, Nantes, Strasbourg, Bologne, Milan... - sont donc centrés sur ces critères et sont tenus d'en respecter les contraintes afférentes, dont font notamment partie l'organisation en 5 pôles et l'obligation de renseigner sur tous les métiers. Pour autant, la Cité des Métiers de Saint Briec ne fait pas 600 m², n'a ni mobilier en hêtre, ni décoration aux tonalités rouges et bleues ! Elle n'est pas non plus implantée dans un cadre muséologique tel que la Villette, mais est située dans le contexte d'un pôle technologique, qui offre très certainement d'autres avantages et atouts.

Mme Jacqueline CHIGNIER

S'il est absolument exclu que soient labellisées " Cité des Métiers " des structures centrées sur une thématique unique, les collaborations ne sont pas pour autant écartées.

C'est le cas à Paris avec la Cité de la Musique, située juste à côté de la Cité des Métiers, comme avec l'association SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art) ou encore le Stade de France, qui envisage de réaliser un grand pôle professionnel sur les métiers du sport et de l'animation sportive. Dans ce dernier cas, ces centres pourraient, non pas être labellisés, mais associés à la Cité des Métiers.

Mme Sandra SORNIN

Nous apportons ainsi notre concours - en terme d'ingénierie, de conseil et de soutien - à divers projets, tel que celui de la Défense où sera aménagé un Centre d'affaires et de services. Nous avons été sollicités pour concevoir avec eux un projet de " Pôle des Initiatives ". Nous sommes donc partie prenante d'une série d'opérations qui ne pourraient pas pour autant prétendre au label " Cité des Métiers ".

DE LA CITÉ DES MÉTIERS PARISIENNE AUX CITÉS DES MÉTIERS

DE LA CITE DES METIERS PARISIENNE...

Espace d'information et de conseil sur les métiers et la vie professionnelle, la CITE DES METIERS est aussi un puissant outil de découverte et d'information sur les parcours d'enseignement et de formation, l'entreprise, les sciences et les techniques.

Ouverte à tous, jeunes ou adultes, scolaires, salariés, déjà engagés dans la vie professionnelle ou à la recherche d'un emploi, dirigeants, enseignants,... la CITE DES METIERS parisienne accueille quotidiennement près de 1.300 visiteurs.

Pour répondre aux attentes diverses, la CITE DES METIERS propose cinq pôles d'information et de conseil :

- choisir son orientation ;
- trouver un emploi ;
- trouver une formation ;
- changer sa vie professionnelle ;
- créer son activité.

De plus, via un centre de ressources intégrant les principaux interlocuteurs en matière de ressources documentaires, la CITE DES METIERS rend accessible une documentation variée, en libre-service. On y trouve :

- des documents : ouvrages et revues classés et répertoriés de manière à faciliter leur accès en toute autonomie ;
- des stations multimédia : consoles audiovisuelles, connexions internet, Minitels, cd-rom, vidéos.

Cet important catalogue est aussi consultable à distance, tandis que les Nouvelles Technologies de l'Information présentes sur place permettent une recherche approfondie sur les métiers, les formations, les droits y afférent, etc.

La CITE DES METIERS, c'est aussi un espace " Offres d'emploi ", où celles-ci sont consultables pour toute la France, via les NTIC.

Enfin, la CITE DES METIERS organise régulièrement des ateliers (réalisation de C.V., valorisation de C.V. en anglais, découverte des métiers...) et des événements (journées de recrutement, forums, rencontres-débats...), conduits par des professionnels de l'information et du conseil, des représentants du monde de l'entreprise et de diverses institutions.

...AUX CITES DES METIERS

Vu le succès de l'expérience parisienne, divers projets d'implantation de CITES DES METIERS sont actuellement en cours ou à l'étude dans une quinzaine de grandes villes françaises, mais aussi à l'étranger, notamment en Italie, en Espagne, au Portugal et au Brésil.

Ces développements actuels et futurs ambitionnent de conduire progressivement à une structuration européenne, voire mondiale, de CITES DES METIERS.

Afin d'en dynamiser l'expansion et encourager la qualité des services, une politique d'essaimage assortie d'une procédure de labellisation a été mise en place, attribuant l'appellation CITE DES METIERS aux plates-formes respectant les principes énoncés dans une charte.

Il est évident que le développement de telles plates-formes ne peut se concevoir dans le sens d'une standardisation. Il doit au contraire s'appuyer sur les caractéristiques propres à chaque site. C'est en fonction des besoins, des ressources et des accords locaux que doit se construire chaque équipement.

Dans le même temps, pour être efficace, la mise en place d'une CITE DES METIERS suppose une approche pluri-partenaire et multi-sectorielle.

C'est à cette double condition qu'un véritable réseau de CITES DES METIERS pourra offrir échanges, enrichissement et démultiplication de partenariats, de services et de ressources, au profit de tous.

Il est par ailleurs incontestable que la création d'une CITE DES METIERS en région wallonne serait de nature à contribuer à la promotion des enseignements techniques, tout en mettant plus largement en évidence la nécessité d'un personnel qualifié.

La conférence sur la CITE DES METIERS organisée par la Fondation Jean Boets a été l'occasion de s'informer amplement sur ce nouvel outil appelé à connaître un développement à dimensions locale et internationale.

UNE CITÉ DES MÉTIERS DU PAYS DE LIÈGE

En conférence de presse du 6 octobre 1999, M. André GILLES, Député permanent en charge de l'Enseignement et de la Formation, annonçait qu'un accord de principe venait d'être conclu entre

- le FOREM,
- l'asbl TECHNIFUTUR, associant les partenaires sociaux (Fabrimétal et les organisations syndicales), l'Université de Liège,
- la Fondation Jean BOETS,
- la Province de Liège

en vue de créer une CITE DES METIERS DU PAYS DE LIEGE.

« L'accord de principe des partenaires fondateurs se fonde sur une étude de faisabilité réalisée en mai 1999, qui a concerné notamment :

- *l'inventaire des services mis à disposition actuellement ou dans un proche avenir*
- *la valeur ajoutée d'une Cité des Métiers du Pays de Liège*
- *la position des partenaires relative* • *au projet*
 - *à leur participation*
- *l'avis de responsables institutionnels et de la Région wallonne*
- *l'élaboration d'un modèle de Cité des Métiers en Province de Liège (contenu, services, structure, gestion, fractionnement)*
- *des propositions argumentées quant à la réalisation ou non du projet.*

Actuellement, les contacts sont en cours avec les Ministres concernés de la Région Wallonne, les Institutions européennes

(FEDER) et provinciales, le Forem, Technifutur, afin de finaliser l'accord de partenariat et de démarrer la mise en place de la Cité des Métiers du Pays de Liège.

Il faut également souligner les démarches en cours afin d'obtenir le label officiel «Cité des Métiers» auprès de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris.

Incontestablement, cette initiative qui vise à dynamiser l'articulation enseignement-formation-métier-emploi constitue une perspective de développement intéressante tant pour notre région liégeoise que pour ses citoyens. »

(Extrait de la conférence de presse du 6 octobre 1999)

Dans son allocution du 21 décembre 1999, lors de l'inauguration de l'Espace Ressources Emploi du Forem de Liège, M. Michel DAERDEN, Ministre de l'Emploi et de la Formation, a exprimé le souhait de voir rassemblés à terme, en collaboration avec différents partenaires, divers services disponibles au Forem ou en dehors de celui-ci dans une Cité des Métiers, en création à Liège.

DEUX SCÉNARIIS POUR LE FUTUR (*)

par Mme Danielle DREVET,

Responsable de l'Essaimage de la Cité des Métiers

LA CHIMERE

2010, des lendemains qui chantent

«tous reliés - tous acteurs - tous éternels apprenants»

Dans la future galaxie des réseaux s'ouvre une étrange lucarne sur les métiers et la vie professionnelle. Des nuées de cyberchercheurs se branchent à toute heure, de tous les coins de France et d'Europe, de l'agence ANPE du coin de la rue, de la mairie du village, de la poste, à l'écoute du monde de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

Je rentre par la fenêtre et me voici projeté vers des espaces que je n'avais pas prévus : d'un stage «rémunéré» vers une bourse d'échanges, d'un emploi précaire vers la création de mon job, de l'Italie vers la France et vice versa. Car dans l'écheveau des routes et des autoroutes aux combinaisons infinies, un trousseau magique m'offre la clé de chaque porte qui, à son tour, me conduira vers d'innombrables voies. Des espaces s'ouvrent alors, s'élargissent, se transforment, au-delà de ce que j'avais imaginé.

Mais comment faire pour passer de l'idée séduisante à l'action ? Qu'à cela ne tienne, des cyberacteurs racontent, expliquent et

(*) Article paru dans Actualité de la formation permanente n°158, Janvier-Février 1999, Centre INFTO, Paris.

commentent leurs obstacles et ce qu'ils ont dû mettre en oeuvre pour réussir. J'interroge, je dialogue et je «forumise». Je me sens moins seul, on m'invite au partage et voilà qu'on me conseille d'écouter le temps qui passe, d'interroger mes certitudes en rencontrant des conseillers, différents conseillers, là-bas à la Cité des métiers, dans ses murs. C'est là que je reçois différents éclairages pour découvrir ou reparcourir les multiples chemins qui mènent au projet.

Je reviendrai plus tard vers la lucarne, car le monde est au bout de ma rue et je peux, d'un coup de moteur de recherche, découvrir les emplois planétaires, ceux du bout du monde comme ceux de mon pâté de maisons.

Au bout du compte, je me sens plus riche de cette formation informelle née des échanges, de cette interaction entre information et conseil, entre espace permanent et rencontres occasionnelles. J'explore ce que je n'osais imaginer, je relie ce que d'autres ont tenté à ce que je viens tout juste de décrypter. Et c'est proprement ceci, cet ensemble d'ajustements réciproques, qui me conduit, par des démarches diversifiées et autonomes de recherche d'information, à éveiller (ou réveiller) des désirs d'action.

LA CATASTROPHE

2010, requiem pour une poêle à frire

Qui donc a eu cette idée folle d'installer une cité des métiers triviale au noble royaume de la culture ? Pourquoi encourager cette promiscuité entre les «infréquentables» et les «initiés de la science et de l'industrie» ?

D'où vient-elle, que fait-elle, cette poêle à frire plantée au cœur de la géométrie fractale et de l'univers intergalactique ?

Personne ne s'en souvient, les amarres sont rompues et tel un bateau fantôme, sans attache, sans boussole, voici qu'elle se délite et qui

s'en soucie ?

Où vont-ils ? Que font-ils ? Personne ne sait plus d'où viennent ces conseillers de la Cité des métiers originaires d'autres temps, d'autres mœurs et d'autres institutions. Pourquoi a-t-on signé ces conventions de mise à disposition ? Dis, au moins le sais-tu ? Dis, quand reviendront-ils chez nous ? Car tout le temps qui passe ne se rattrape guère et aujourd'hui, Dieu seul sait si nous en avons besoin de nos conseillers, plutôt que d'aller nourrir à nos frais une structure de plus.

Et ce sont ces mêmes conseillers aux compétences multiples qui, abandonnés de leur mère nourricière, s'étiolent, loin de la reconnaissance qui leur était due pour avoir osé décroquer les logiques institutionnelles ; le cordon ombilical s'est rompu, l'alimentation s'est tarie, la Cité des métiers s'asphyxie, faute des flux d'information et des savoirs-faire multiples qui faisaient sa richesse. L'utilisateur dont les besoins n'ont pas changé s'en va vager vers d'autres services qui sont devenus, faute d'un investissement fort des pouvoirs publics, de pâles copies privatisées de nos plates-formes multipartenariales. Subsistent alors les aristocrates du web, les privilégiés du net, ces surfeurs endimanchés de l'autoroute à péage qui se paient le luxe, parce qu'ils paient, du cybermarché du travail et de la formation.

Et pourtant, ces engrangeurs de la vidéosphère auraient pu être tout un chacun, mais qui s'est soucié de l'éducation aux médias pour tous en ce temps où la Cité des métiers se mobilisait, et d'autres à l'unisson, pour une logique «d'utilisateur acteur», «d'orientation et de formation tout au long de la vie», «d'université ouverte», en somme, de démocratisation de l'information et du savoir ?

ENTRE SCENARIO CHIMERIQUE ET SCENARIO CATASTROPHE, UN TIERS ETAT

Mais arrêtons de rêver ou de nous faire peur, car pour ce qui est de ces deux scénarii pour l'avenir, nous ne pourrons sans doute pas mettre tout de suite en oeuvre le premier, comme nous ne voulons surtout pas du second..

A l'heure où tous parlent d'orientation tout au long de la vie, il nous faut tout faire pour éviter que le service public de l'orientation n'explode avec ses professionnels centrés exclusivement sur les scolaires, et ceux qui, occupant le terrain laissé vacant, animent un secteur privé de l'orientation inféodé à une seule logique, celle du monde économique.

Quant à l'Europe, elle nous offre une opportunité formidable pour l'emploi et la formation en développant, tant la mobilité géographique que l'échange de professionnels, d'étudiants et d'expériences reproductibles.

Reprenons alors patiemment cette idée de démocratisation de l'information et du savoir, continuons à fisser le réseau européen de tous ceux qui surfent sur les mêmes services de la vie professionnelle légitimés par les publics et s'activent à combattre l'élitisme technologique.

▲ En collaboration avec l'asbl APRES
(Association pour la Promotion de
l'Enseignement Provincial de Seraing)

▲ Avec l'aide de la Province de Liège

▲ Avec le soutien de la Région Wallonne

Tous nos remerciements

▲ à l'Ecole Polytechnique de Seraing,

▲ à l'asbl CE.CO.TE.PE. (Centre de
Coopération Technique et Pédagogique)

Editeur responsable :
Philibert CAYET
Président de la Fondation Jean Boets
Rue de Montgnôa, 144
4101 Jemeppe

La FONDATION JEAN BOETS est une a.s.b.l. apolitique et inter-réseaux d'enseignement, dont la mission essentielle est de PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Parmi ses diverses activités, citons les PANELS DE MIDI, qui instaurent un dialogue permanent ECONOMIE-ENSEIGNEMENT.

Dans une perspective semblable, la Fondation a organisé une

CONFERENCE sur LA CITE DES METIERS (PARIS)

**le mercredi 21 avril 1999 à l'Ecole Polytechnique de Seraing
Enseignement de la Province de Liège**

En présence de responsables français de la CITE DES METIERS parisienne, cette conférence, ouverte à tous, s'adressait prioritairement à un public regroupant des responsables et acteurs des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques.

Créée en 1993 sur le site de la Villette à Paris et abritée par la célèbre Cité des Sciences et de l'Industrie, la CITE DES METIERS est un espace unique d'information et de conseil sur l'enseignement, la formation, les métiers et la vie professionnelle.

Avec une fréquentation quotidienne de près de 1300 visiteurs, la CITE DES METIERS rencontre manifestement un besoin de documentation et d'information efficaces sur les filières de formation, en relation avec les profils professionnels et la problématique de l'emploi, que connaissent aujourd'hui les jeunes gens et adultes.

Suite au succès de l'expérience parisienne, divers projets d'implantation sont actuellement à l'étude dans une quinzaine de grandes villes françaises, mais aussi à l'étranger.

Ces développements actuels et futurs ambitionnent de conduire à une structuration européenne de CITES DES METIERS.

Il est par ailleurs incontestable que la mise en place d'une CITE DES METIERS en région wallonne serait de nature à contribuer à la promotion de l'enseignement technique, tout en mettant plus largement en évidence la nécessité d'un personnel qualifié.

Offrir une occasion unique de s'informer sur ce nouvel outil appelé à connaître un développement à dimensions locale et européenne, tel fut l'enjeu de cette conférence.

FONDATION JEAN BOETS

Rue du Commerce, 14

4100 SERAING

Tél. : 04/330 73 47

Fax : 04/338 28 30